



CAP VENTE

Le CAP Employé de vente spécialisée offre 2 options. Option A : produits alimentaires. Option B : produits courants. En point de vente spécialisé, l'employé(e) doit être capable d'accueillir et d'informer le client, mais aussi de le conseiller et de conclure la vente. Il doit également être capable de proposer des services d'accompagnement de la vente et contribuer à fidéliser le client.

À qui s'adresse la formation ?

Elle est accessible aux élèves de 3^e SEGPA, 3^e Préparation Professionnelle et 3^e désireux d'exercer son métier dans le domaine de la vente.

Périodes de formation en entreprise

16 semaines réparties sur les 2 ans de formation afin d'appréhender concrètement les différentes facettes du métier : accueil, vente, mise en rayon, maintien du magasin en état marchand.

Quels métiers accessibles ?

- Vendeur ou employé de vente dans l'univers marchand des produits alimentaires : boulangerie, glacier, traiteur, primeur, épicerie, fromagerie...
- Vendeur ou employé de vente dans l'univers des produits courants : équipement de la maison, habillement, chaussure, articles de sport et de loisirs, produits liés à l'animalerie...



Qualités attendues en entreprise

- Sens de l'organisation, efficacité et autonomie
- Goût du contact humain et des relations sociales
- Bonne présentation.

Poursuites d'études

La finalité du CAP est principalement professionnelle. Le diplômé peut logiquement trouver un emploi. Il a la possibilité de poursuivre en Bac professionnel Commerce ou Vente en 2 ans, sous réserve d'un très bon dossier scolaire.

Matières enseignées et horaires hebdomadaires des cours*

Matières	1 ^{re} année	2 ^e année
Enseignements généraux		
Lettres, histoire, géographie	4 h	4 h
Langue vivante	2 h	2 h
Mathématiques, sciences physiques	4 h	4 h
Education physique et sportive	2,5 h	2,5 h
Arts appliqués	2 h	2 h
Enseignement civique juridique	0,5 h	0,5 h
Enseignements professionnels		
Enseignements professionnels	17 h	17 h
Vie sociale et professionnelle	1 h	1,5 h
Aide individualisée	1 h	

*répartition à titre d'information

